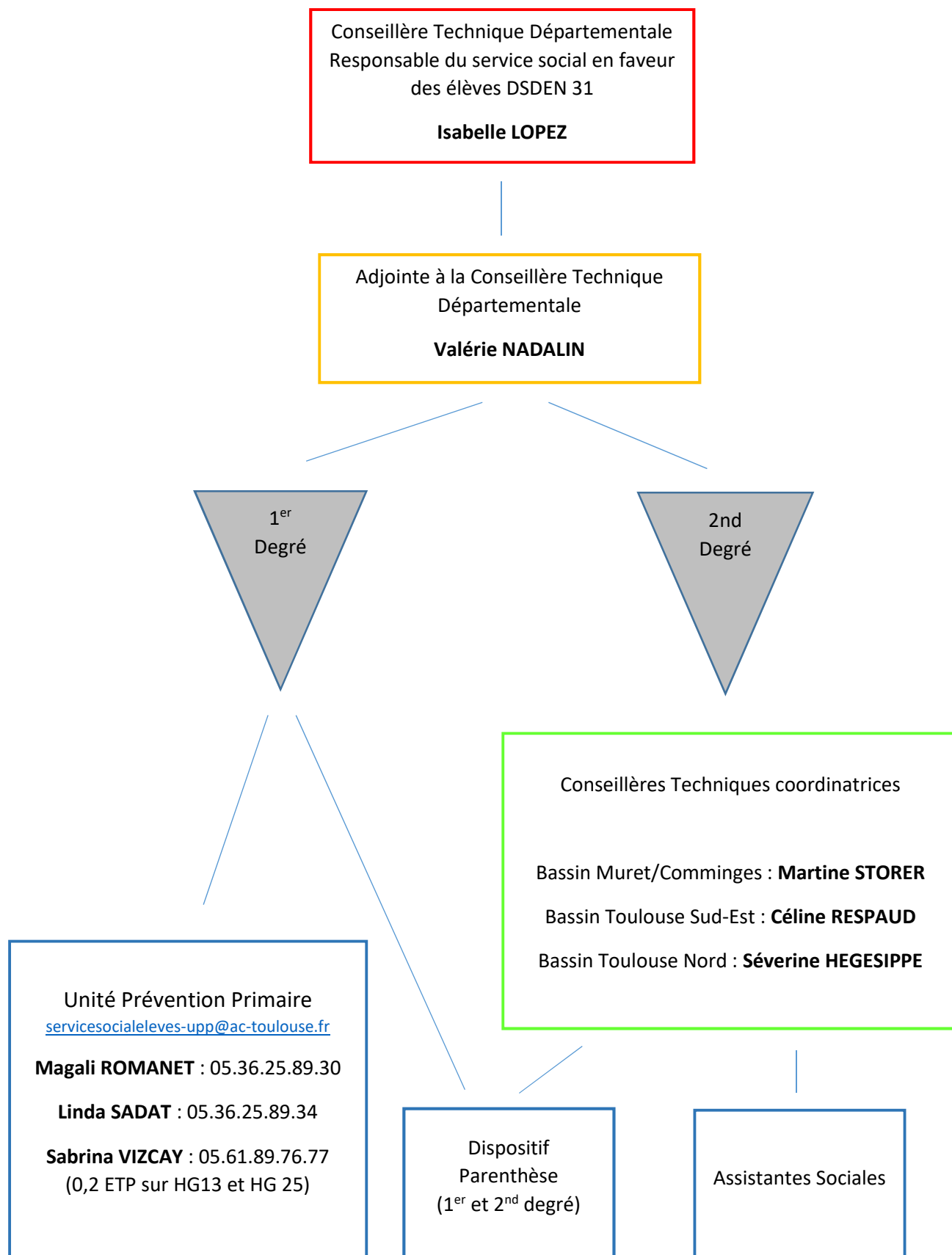


ORGANIGRAMME DU SERVICE SOCIAL

EN FAVEUR DES ELEVES - DSDEN 31 (2020-2021)



Conseillère Technique Départementale
Responsable du service social en faveur des élèves

Les missions du conseiller technique départemental sont définies dans la circulaire n°2017-055 du 22 mars 2017 concernant le service social en faveur des élèves

Sous la responsabilité de l'IA-DASEN, la CTSS-D est chargée de :

- définir et impulser le projet départemental du service social en faveur des élèves ;
- organiser le service social en faveur des élèves dans le département (proposition de répartition des moyens, organisation des secteurs et modalités d'interventions des assistants de service social, gestion du budget de fonctionnement, du temps de travail et des autorisations d'absence, gestion des urgences et des remplacements, traitement des urgences des établissements non couverts) ;
- assurer la coordination, l'accompagnement et l'encadrement technique des assistants de service social et des conseillers techniques, animer les réunions de service et groupes de travail ;
- apporter son soutien spécifique à l'intervention en primaire et au respect du cadre de cette intervention ;
- évaluer le travail des assistants de service social et conseillers techniques de service social au cours d'un entretien individuel ;
- rendre compte de l'activité du service à l'IA-DASEN, notamment par la rédaction d'un rapport annuel d'activité qui sera transmis au recteur d'académie et au CTSS-R.
- référent départemental « harcèlement » pour le second degré

Isabelle LOPEZ

05.36.25.89.28 / 07.77.45.55.92

isabelle.lopez1@ac-toulouse.fr

Secrétariat

Véronique JULIEN - 05.36.25.83.18 santesocial-eleves31@ac-toulouse.fr

Adjointe à la Conseillère Technique Départementale

Les missions du conseiller technique adjoint au conseiller technique départemental sont définies dans la circulaire n°2017-055 du 22 mars 2017 concernant le service social en faveur des élèves. Elles sont susceptibles d'évoluer dans leur répartition en fonction de l'organisation interne du service.

La conseillère technique adjointe seconde la conseillère technique responsable départementale dans tout ou partie de ses attributions selon les besoins, et la supplée le cas échéant.

Elle a une compétence déléguée par la conseillère technique responsable départementale, en ce qui concerne :

- La **formation** des **personnels**
- La **formation** initiale des **étudiants** en service social par l'organisation de l'accueil des stagiaires sur sites qualifiants et par des interventions dans les écoles, instituts et départements universitaires de formation en travail social
- Coordination du **projet de service**
- **Premier degré** : supervision des situations gérées des assistantes sociales de l'Unité Prévention Primaire et du dispositif Parenthèse 1^{er} degré, relation avec les Chefs d'établissement et IEN du primaire, participation à la **réunion cas complexes**
- **Second degré** : en collaboration avec la conseillère technique départementale et en lien avec les conseillères techniques de bassin, elle assure le conseil technique auprès des professionnels du secondaire, aide à l'évaluation, au suivi et au traitement des situations sensibles dans les domaines de la protection de l'enfance et de l'absentéisme scolaire, en lien avec les partenaires concernés.
- Membre **Commission « Travail des enfants »**

Valérie NADALIN

05.36.25.70.28 / 06.86.44.50.55

valerie.nadalin@ac-toulouse.fr